

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION : 07/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 24/03/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	24	4	25	1
FB/TD/OR N° 2025/11	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2025				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Jean JOSEPH, Stéphanie DUHAMEL-RICHARD, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Philippe POISSONNIER, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusée : Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET

Absentes : Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires,

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité ;

Il est rappelé que tout membre du Conseil éventuellement intéressé à l'affaire est invité à ne pas prendre part au débat et au vote.

➤ Secteur d'activité Éducation-Jeunesse : Rapporteur B. BONVIN

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
PARENT D'ELEVE FCPE	500 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE L. DROUET + Transport	10 100 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE BILLARDIERE + Transport	4 500 €
COOPERATIVE MATERNELLE BILLARDIERE + Transport	4 000 €
TOTAL	19 100 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, la majorité de ses membres présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **19 100 €** au secteur activité Éducation -Jeunesse

➤ Secteur d'activité Environnement-Sécurité : Rapporteur F. BELHOMME

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 100 €
SECTION LOCALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS D'ÉPERNON/HANCHES	400 €
FRANCE VICTIMES 28	300 €
TOTAL	1 800 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, la majorité de ses membres présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **1 800 €** au secteur d'activité Environnement-Sécurité

➤ Secteur d'activité Action Sociale : Rapporteur P. EVENO

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
POINT REFUGE	900 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €
ACTION EMPLOI	7 600 €
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)	240 €
CENTRE DE SOINS DU PRIEURÉ	5 574 €
ACCUEIL ET DIALOGUE	260 €
ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	1 500 €
TOTAL	17 074 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **17 074 €** au secteur d'activité Action Sociale.

➤ Secteur d'activité Action Sportive : Rapporteur J.P. MARCHAND

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
AMICALE SPORTIVE	63 700 €
ENT. SPORT. MAINTENON-PIERRES (Sect. Cyclisme)	1 300 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 300 €
A.A.P.P.M.A VILLIERS-LE-MORHIER / EPERNON	900 €
LES P'TITES FOULEES SPARNONIENNES	150 €
TOTAL	67 350 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Accorder** l'octroi d'une subvention de **67 350 €** au secteur d'activité Action Sportive

➤ Secteur d'activité Vie Culturelle et Associative : Rapporteur E. ROYNEL

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
ENSEMBLE VOCAL DES TOURELLES (E.V.T.)	2 000 €
ATELIER CHOREGRAPHIQUE D'EPERNON	1 800 €
ORCHESTRE D'HARMONIE D'EPERNON	9 000 €
COMITE JUMELAGE MAINTENON	460 €
EPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS	1 000 €
<i>Subvention exceptionnelle : 20 ans de l'association</i>	<i>1 000 €</i>
ACTION MANIFESTATION ET EVENEMENTS	5 000 €
SOUVENIR FRANÇAIS – Comité de Chartres	200 €
RACINES CULTURELLES	900 €
OPERA CI OPERA LA	1 000 €
TIERS-LIEU LES SOUATONS	300 €
LES AMIS DE LYDIA DELECTORSKAYA	3 000 €
TOTAL	25 660 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **25 660 €** au secteur d'activité Vie Culturelle et Associative

Monsieur ROYNEL ne prend pas part au vote de cette délibération étant membre du comité de jumelage de Maintenon et d'action manifestation et événements

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Attribue la somme totale de 130 984 €** aux associations listées précédemment au titre des subventions municipales 2025,
- **Précise** que cette somme est inscrite au budget 2025 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette attribution.

Fait et délibéré à Épernon,
le 17 mars 2025



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.